Demande de licence : Mode d'emploi

1 – Remplissez le formulaire fédéral ci-contre en MAJUSCULES d'imprimerie

- ⇨ A la rubrique « Club », indiquez le n° : 0380028
- ⇨ A la rubrique « Code Style », indiquez : SHOT

2 - Datez et signez personnellement la demande (signature du représentant légal pour les pratiquants mineurs).

3 – Remettez votre formulaire au bureau du Club, avec les autres pièces du dossier d'inscription.

Le Club ferra parvenir celui-ci à la fédération qui l'enregistrera et éditera votre carte et votre timbre de licence.

Karaté Shotokan Meylan
Gymnase Municipal - 1, rue
Le Poulet
38240 MEYLAN

06 15 11 25 00
Mail :
karatemeylan@free.fr
Web :
http://karatemeylan.com

N° Affiliation FFK : 0380028
N° Etablissement (DDJS) :
03896ET0237

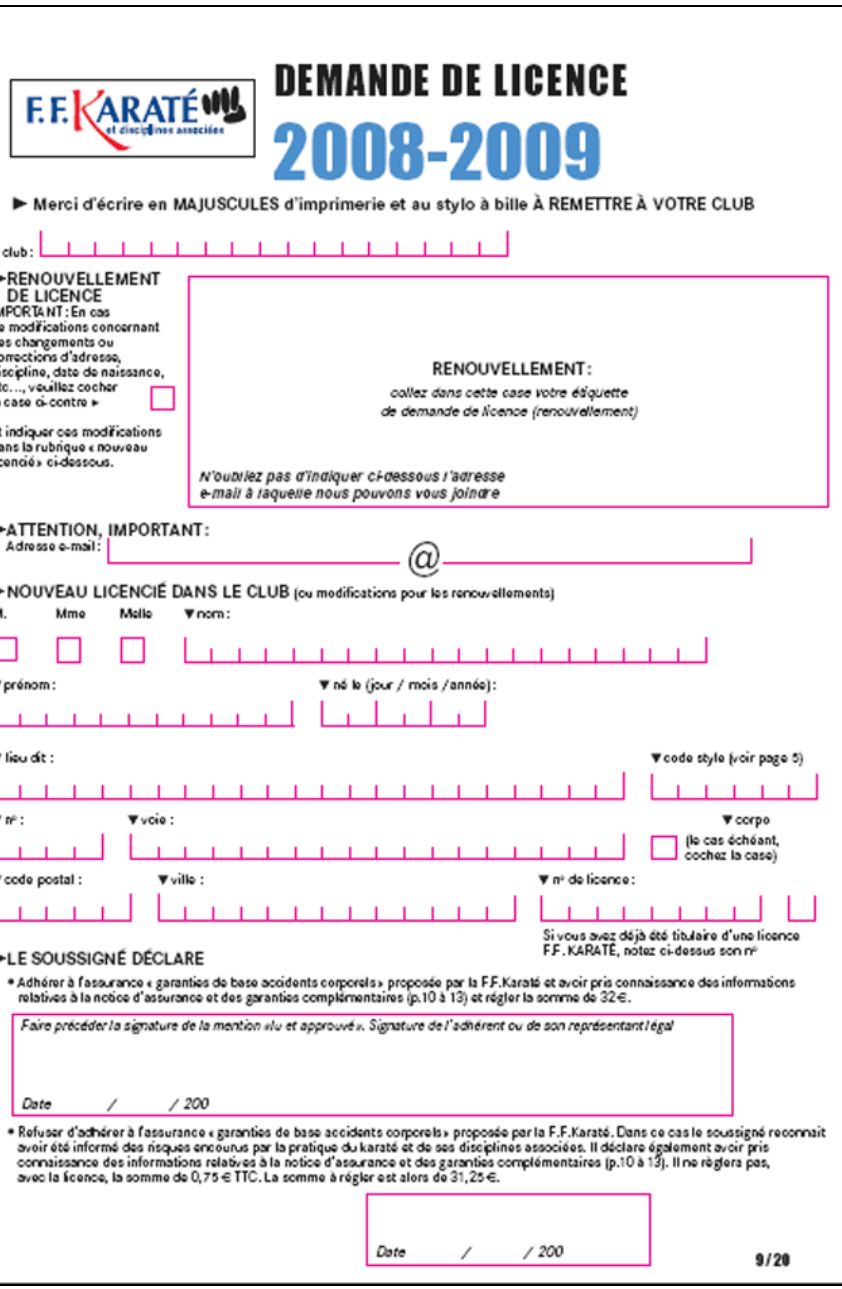

F.F. KARATÉ et disciplines associées

DEMANDE DE LICENCE

2008-2009

► Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille À REMETTRE À VOTRE CLUB

► club :

►RENOUVELLEMENT DE LICENCE
IMPORTANT : En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, discipline, date de naissance, etc..., veuillez cocher la case ci-contre ►

et indiquer ces modifications dans la rubrique « nouveau licencié » ci-dessous.

RENOUVELLEMENT :
collez dans cette case votre étiquette de demande de licence (renouvellement)

N'oubliez pas d'indiquer ci-dessous l'adresse e-mail à laquelle nous pouvons vous joindre

►ATTENTION, IMPORTANT :
Adresse e-mail : @

►NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements)

M. Mme Melle ▼nom :

▼prénom : ▼né le (jour / mois /année) :

▼lieu dit : ▼code style (voir page 5)

▼n° : ▼voie : ▼corpo (le cas échéant, cochez la case)

▼code postal : ▼ville : ▼n° de licence :

Si vous avez déjà été titulaire d'une licence F.F. KARATÉ, notez ci-dessus son n°

►LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE

- Adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la F.F.Karaté et avoir pris connaissance des informations relatives à la notice d'assurance et des garanties complémentaires (p.10 à 13) et régler la somme de 32€.

Faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé». Signature de l'adhérent ou de son représentant légal

Date / / 200

- Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la F.F.Karaté. Dans ce cas le soussigné reconnait avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et de ses disciplines associées. Il déclare également avoir pris connaissance des informations relatives à la notice d'assurance et des garanties complémentaires (p.10 à 13). Il ne règlera pas, avec la licence, la somme de 0,75 € TTC. La somme à régler est alors de 31,25 €.

Date / / 200

9/20